

Maxime FULCONIS

DOMINER L'ESPACE, SOUMETTRE LES HOMMES :
L'EXEMPLE DES COMTES FAROLFINGI DE CHIUSI
(PREMIÈRE MOITIÉ DU XI^e SIÈCLE)

Introduction

Se tu riguardi Luni e Orbisaglia
Come sono ite, e come se ne vanno
Di retro ad essere Chiusi e Sinigaglia
Udir comme le schiatte si dis fanno
Non ti parrà nova cosa né forte,
Poscia che le cittadi termine hanno

Si tu regardes comment Luni et Orbisaglia
Sont tombées en ruine et la manière dont
s'apprètent à les suivre Chiusi et Sinigaglia,
Comprendre que les lignages se défont
ne te paraîtra pas chose inouïe ou étonnante,
Car même les cités disparaissent

Dante Alighieri, *Divina Comedia, Paradiso*, XVI, v. 75-78 (ca 1313-1321)

Lorsque Dante compose dans les toutes premières années du *Trecento* sa *Comedia*, la ville de Chiusi n'est plus que l'ombre de ce qu'elle fut. Dominée politiquement, victime des évolutions hydrographiques qui ont conduit à la paludisation de sa proche campagne, elle est alors marquée par un déclin démographique notable.

Pourtant, les milieux intellectuels de la fin du *Duecento*, dont Dante est l'un des plus éminents représentants, se souviennent que Chiusi fut une cité importante. Grande ville étrusque, capitale de l'un des plus vastes duchés lombards¹, elle est au Moyen Âge central le cœur d'une importante principauté territoriale et constitue l'assise du pouvoir d'une dynastie comtale dont le souvenir, déjà perdu du vivant du père de la langue italienne, n'a été recouvré qu'à la faveur de travaux récents².

Les Farolfingi, tel est leur nom, font partie de ces Grands qui accumulent au cours du x^e siècle les titres de comte ou de marquis et tendent à constituer, sans réelle intervention ou bénédiction des souverains, de véritables principautés autonomes³. Se jouant des frontières, leur domination sur Chiusi et Orvieto s'étendait ainsi de part et d'autre de la limite entre le royaume d'Italie et le Patrimoine de saint Pierre. En dépit de cette réalité, le pouvoir des comtes Farolfingi reste toutefois dialectiquement lié aux empereurs à l'aristocratie toscane.

Comme tous ses semblables, cet édifice politique s'écroule dans la seconde moitié du xi^e siècle pour progressivement laisser place au monde communal. La première moitié du siècle, qui marque au contraire le temps de son apogée, constitue ainsi un moment propice

1. F. Liverani, *Il ducato e le antichità longobarde e saliche di Chiusi*, Sienne, A. Forni, 1875.

2. A. Spicciati, « I Farolfingi : Una famiglia comitale a Chiusi e a Orvieto (secoli XI-XIII) » dans *Formazione e strutture dei ceti dominanti nel medioevo*, Rome, Istituto storico italiano per il Medioevo, 1988, p. 229-295.

3. La mieux étudiée de ces principautés est celle constituée par les Canossa. Voir P. Golinelli (dir.), *I Poteri dei Canossa da Reggio Emilia all'Europa*, Bologne, Pàtron, 1994. G. Fasoli, « Note sulla feudalità canossiana », dans *Studi matildici*. I^o Convegno di Studi Matildici, Atti e Memorie della Deputazione di Storia Patria per le antiche Provincie Modenesi, ser. 9, t. III, Modène, Aedes Muratoriana, 1963, p. 217-229.

pour examiner comment ce pouvoir, factuellement princier mais encore nominale-ment considéré comme délégué, s'exerce sur un territoire et sur des hommes que les comtes dominant et soumettent.

I. L'OMBRE DU PRINCE : UN TERRITOIRE BORNÉ ET QUADRILLÉ

A. Avatars de pierre

Dominant un espace considérable, le comte émaille son territoire de jalons destinés à affirmer et à rappeler son autorité. Si certains d'entre eux sont spécifiquement édifiés à cette fin, l'Italie du XI^e siècle demeure une société de croissance lente, où l'héritage tient une place prépondérante. Aussi ne doit-on pas s'étonner que la plupart d'entre eux soient des éléments anciens ou naturels, réinvestis d'une valeur symbolique nouvelle.

Parmi toutes ces ombres portées de l'autorité comtale, la frontière joue assurément un rôle premier. Car si le domaine des Farolfingi est en réalité construit autour des deux vallées du Chiani et de la Paglia, la lecture des documents montre que pour les contemporains, le territoire sur lequel l'autorité comtale s'exerce est surtout défini par ses confins⁴.

Cette ligne, d'abord imaginaire avant d'être tangible, marque en premier lieu la limite avec les sphères d'influence des dynasties voisines. Pour la première moitié du XI^e siècle, les litiges frontaliers comme les preuves directes de propriété permettent, au-delà du mirage d'une restitution exacte, d'en évoquer le tracé avec une appréciable précision : à l'ouest elle suit la via Francigena et passe par Bolsena, Acquapendente et Radicofani. Au nord, elle dépasse légèrement les limites du comté-diocèse de Chiusi pour comprendre Citiliano, passe par Chianciano, comprend le lac de Chiusi puis suit la Tresa jusqu'à Panicale. Montepulciano et les rives du lac Trasimène en sont exclus. À l'est, les limites de leur domaine passent par Panicale, comprennent Piegara, Montegiove, les montagnes d'Orvieto jusqu'à Civitella dei Conti et, de là, rejoignent le cours du Tibre jusqu'au point de confluence avec la Paglia. Ce territoire de près de deux mille kilomètres carrés est ainsi délimité par plus de cent-cinquante kilomètres de frontière.

L'extension même du domaine des Farolfingi illustre l'accaparement patrimonial des fonctions publiques. Car les accidents historiques et les luttes de pouvoir ont ici comme ailleurs abimé la cohérence de la carte administrative carolingienne. Le domaine des Farolfingi, en effet, ne correspond pas exactement aux deux comtés-diocèses de Chiusi et d'Orvieto. Il les dépasse par endroits, comme à Citiliano mais reste parfois en-deçà, comme dans les montagnes de l'Amiata ou encore le val di Chiana⁵.

De plus, en raison de la nature même du pouvoir de ces princes féodaux, la frontière n'a rien d'immuable ; au contraire, elle est changeante et évolutive. On sait par exemple qu'à la fin du IX^e siècle, Berthe de Lotharingie et Tebaldo d'Arles, prédécesseurs d'Hugo de Toscane avaient mené une vaste opération militaire et ravi aux Farolfingi toutes les terres

4. Avril 1038, Archivio di Stato di Siena, Carta amiatina 252.

5. La géographie du pouvoir dans le val di Chiana a été brossée par J.-P. Delumeau, *Arezzo, espace et sociétés*, 715-1230, 2 vol., Rome, École française de Rome, 1996, p. 307-472. Pour le mont Amiata, on se référera à Simone Maria Collavini, «*Honorabilis domus et spetiosissimus comitatus*». *Gli Aldobrandeschi da «conti» a «principi territoriali» (secoli IX-XIII)*, Pise, ETS, 1998.

situées au nord du lac de Bolsena⁶. Et c'est justement parce qu'elles sont aussi fragiles que fondamentales que les frontières deviennent un symbole essentiel du pouvoir comtal.

Comme dans tout l'Occident médiéval, les berges d'un cours d'eau ou une crête montagneuse marquent le plus souvent cette limite⁷. Et les enquêtes publiques, menées à l'occasion d'un conflit, montrent que les habitants en connaissent précisément le tracé, qu'ils veillent à se transmettre ce savoir. Pour tous alors, la rivière n'est plus seulement un élément naturel : c'est aussi la limite entre le groupe auquel on appartient et les autres, entre ceux qui sont soumis à ce comte et ceux qui dépendent d'un autre pouvoir⁸. Les rives du Frosinone, comme celle de la Paglia dans son cours supérieur marquent une limite ; elles continueront à la faire à l'époque communale. L'élément naturel, dès lors, rappelle la domination comtale. Mais par endroits, cette frontière est composée de bornes en pierre plantées dans le sol, comme à proximité de l'Orcia où la limite court « per illi terminibus de petra in petra sicut nos terminavimus et definivimus da illa terra⁹ ». Ces monolithes dressés sont alors autant de silhouettes qui rappellent le caractère omniprésent et durable du pouvoir comtal. La frontière, alors, est construite dans toute la plénitude du terme.

Mais, si les frontières de la principauté sont jalonnées d'éléments qui en font un symbole linéaire et continu de l'autorité comtale, l'intérieur de cet espace est réticulairement émaillé d'autres silhouettes de pierres qui dominent de toute leur masse l'espace et les hommes.

Situées sur des reliefs naturels, tours et *castra* sont en effet nombreux à quadriller le territoire. De cette typologie binaire des édifices militaires, on citera comme un exemple de la première catégorie la tour de guet d'origine lombarde construite au centre de ce qui devint à la fin du Moyen Âge le village fortifié de Torre Alfina. Il n'est encore, à l'époque qui retient notre attention, qu'une infrastructure isolée, désignée par le simple toponyme de Torre¹⁰.

Plus nombreux, plus symboliques encore, des *castra* maillent également le territoire. On peut citer l'exemple de Rocca Ripesena ou du *castrum* de Monte Pozza, cités dès 993¹¹. Au XI^e siècle, il s'agit encore d'implantations fort modestes : construites sur des éminences telles que de petites collines ou de petits plateaux entourés de falaises, ils sont dominés par une résidence fortifiée turriforme et entourés d'une enceinte de bois ou de pierre qui, suivant les courbes du relief, présente souvent une forme ovoïdale¹². À cette époque, ces établissements couvrent rarement une superficie supérieure à un hectare.

6. P.E. Riant, « La Donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulchre et les établissements latins de Jérusalem au X^e siècle », dans *Mémoires de l'Institut national de France. Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. 31,2, 1884, p. 151-195.

7. L. Dauphant, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français, 1380-1515*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

8. G. Muto, « Introduzione – Mediterraneo, frontiera, identità », dans L. J. Guian Marí et alii (dir.), *Identità e frontiera : politica, economia e società nel Mediterraneo (secc. XIV-XVIII)*, Milan, Angeli, 2015. Se référer également aux réflexions de L. Dauphant, *Géographie : ce qu'ils savaient de la France (1100-1600)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2018.

9. Avril 1038, Archivio di Stato di Siena, Carta amiatina 252.

10. En 993, un document qui cite de nombreuses localités des environs mentionne un « et medietatem que dicitur Turre » qui ne peut être que Torre Alfina. P. E. Riant, « La Donation de Hugues... ».

11. P. E. Riant, « La Donation de Hugues... ».

12. G. Noyé (dir.), *Castrum 2. Structures de l'habitat et occupation du sol dans les pays méditerranéens : les méthodes et l'apport de l'archéologie extensive*, Rome, École française de Rome, 1988 ; R. Francovich, M.

La frontière, toutefois, ne passe pas aux pieds des fortifications¹³. Le *castrum* est au contraire un pôle depuis lequel rayonnent des chevauchées ; c'est donc le périmètre de cet espace traversé par les cavaliers qui constitue, lorsque l'établissement est situé en marge du territoire, la frontière¹⁴. Ainsi en va-t-il de Panicale ou de Piegara, qui marquent à l'est la limite du domaine des comtes Farolfingi. Toutefois, la plupart des châteaux sont situés à l'intérieur de l'espace politiquement dominé par les comtes.

C'est que, plus que de simples édifices militaires, les *castra* constituent évidemment un moyen d'encadrer les hommes et un lieu où sont collectées les ressources. Ces outils de la domination comtale sont également conçus pour en constituer des symboles. Car, dominant leur environnement, ils sont autant pensés pour scruter le territoire que pour être aussi visible que possible des habitants. La verticalité de la tour incarne en elle-même la domination, la puissance et la richesse de celui qui la possède. Ce qui explique que, du IX^e au XIII^e siècle, ces édifices tendent à être toujours plus hauts, au-delà de toute réelle utilité militaire et jusqu'à mettre en péril leur stabilité. La tour doit être vue et doit dominer de tout son aplomb, de toute sa masse, celui qui la regarde. Et qui posait au XI^e siècle le regard sur ces collines, coiffées d'une enceinte et dominées par une haute tour qui incarnait l'autorité comtale, pouvait presque apercevoir la silhouette du seigneur, assis sur ces trônes curules caractéristiques du premier Moyen Âge¹⁵.

Au sommet de ces tours, le vent fait danser la bannière et les emblèmes du maître des lieux comme s'il s'en imprégnait. La terre elle-même, jusque dans son nom, porte la trace de l'emprise comtale. Le château, en effet, marque aussi la toponymie : lorsque l'un des enfants du comte reçoit le nom de Bulgarello, ce dernier fait édifier un *castrum* baptisé Bulgari¹⁶. À la fin du XII^e siècle, les deux frères Matteo et Gruamonte, descendants des Farolfingi, marquèrent la terre orviétane en léguant jusqu'à nous les toponymes voisins de Tordimonte et de Torre di Matteo¹⁷.

Un dernier type de structure permet aux comtes d'asseoir leur domination sur l'espace : il s'agit des établissements monastiques. Dans toute l'Italie, les sources sont nombreuses à attester des liens qui, sans cesse plus nombreux et étroits, associent les établissements cénobitiques et les comtes¹⁸. Il y a là, n'en doutons pas, un effet de source. Les institutions ecclésiastiques se sont en effet montrées d'une grande efficacité pour conserver les documents par lesquels elles avaient reçu des donations. Mais, au-delà de ce prisme

Ginatempo (dir.), *Castelli. Storia e archeologia del potere nella Toscana medievale*, Florence, All'insegna del giglio, 2000 en particulier, A. Augenti, « Dai castra tardoantichi ai castelli del secolo X : il caso della Toscana », p. 25-66 et M.E. Cortese, « L'incastellamento nel territorio di Arezzo (secoli X-XII) », p. 67-109.

13. P. Ettl (dir.), *Château et frontière : actes du colloque international*, Caen, CRAHM, 2014.

14. F. Besson, *Les Barons de la chrétienté orientale. Pratiques du pouvoir et cultures politiques en Orient latin (1097-1229)*, 2 vol., thèse soutenue à l'Université Paris-Sorbonne, 2017.

15. La similitude des deux silhouettes est visible sur certaines représentations du XI^e siècle, telles que la tapisserie de Bayeux.

16. « Actum Clusis in castro Bulgari » 1084, juillet. Archivio di Stato di Siena, Sarteano, Cop. 1290 VI 15, Ind. 4 Radicofani, édité dans *Regestum Senensem*, doc. 107.

17. Mai 1171, L. Fumi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, Florence, Vieusseux, 1884, doc. XLII, p. 29.

18. P. Cammarosano, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1991.

déformant, il ne fait pas de doute qu'à compter de la fin du x^e et durant tout le xi^e siècle, les monastères assument un rôle régional nouveau et significativement plus important¹⁹.

D'une part, les dynasties locales tentent, par des donations répétées, de s'attirer la bienveillance, le soutien ou même de prendre l'ascendant sur de très anciens établissements, dont les plus prestigieux avaient jadis été placés sous le patronage royal. Dans la région qui retient notre attention, San Salvatore di Monte Amiata tombe ainsi sous influence des Aldobrandeschi²⁰, ce qui n'empêche pas les Farolfingi de réaliser des donations en leur faveur, comme en 1038²¹. D'autre part, de nombreux autres établissements sont fondés *ex novo*, particulièrement dans les toutes premières décennies du xi^e siècle. Attirant partout à eux les réformateurs qui font florès en cette période, les comtes font édifier de nombreux monastères, en faveur desquels ils réalisent de généreuses donations. La majorité de ces institutions sont fondées dans les marges du territoire, afin de créer une structure spatiale tampon propre à renforcer une frontière. Dans les toutes premières années du xi^e siècle, les Farolfingi invitent ainsi saint Romuald à fonder plusieurs établissements sur les rives du Tibre, à la frontière avec le domaine des comtes de Todi²². En 1084, ils fondent Santa Trinita de Spineto, près de Sarteano, afin de former un glacis territorial à l'ouest de leur patrimoine²³. Ces établissements, dont le clocher pouvait servir de tour-refuge, protègent plutôt l'espace en contrôlant un réseau rural de petites implantations. Contre ces terres devenues au moins nominalement ecclésiastiques, toute agression était moins légitime. Les fondateurs voyaient également croître leur prestige.

De ce paysage matériel et symbolique qui dit la domination, bien peu de choses demeurent. L'historien en retrouve pourtant les traces ténues dans le paysage, la toponymie ou dans une documentation peu loquace. Une fois reconstitués, ces signes se dévoilent dans leur cohérence. Au xi^e siècle, au sein du territoire comme à ses marges, la domination des comtes est ainsi relayée, matériellement visible de tous. Construite, la domination est également écrite. Sa sémiologie forme un discours qui, à défaut d'être proprement épigraphique n'en est pas moins écrit par la roche²⁴. Disséminées dans un paysage avant tout rural, ces pierres incarnent le pouvoir, disent la domination. Disposées à la frontière de l'espace, elles forment un chapelet incantatoire, destiné à donner corps à une réalité évanescence. Maillant le territoire, elles constituent la colonne vertébrale sur laquelle repose un tissu de relations sociales et économiques marquées par la violence symbolique. Et la rythmique de ce paysage monumental imprègne l'espace autant que les hommes.

19. A. Spicciani, *Benefici, livelli, feudi. Intreccio di rapporti tra chierici e laici nella Tuscia medioevale. La creazione di una società politica*, Pise, ETS, 1996.

20. M. Ascheri, W. Kurze (dir.), *L'Amiata nel medioevo. Atti del convegno internazionale di studi storici*, Rome, Viella, 1989.

21. Avril 1038, Archivio di Stato di Siena, Carta amiatina 252.

22. Pierre Damien, *Vita beati Romualdi*, Chapitre 38 ; Augustinus Horentinus, *Hist. Camald*, cap. 17, p. 37. *Catal. Sanct. Et Beat. Ord. Camal*, Thoma de Minis Florentino, p. 9.

23. Juillet 1084, Archivio di Stato di Siena, Sarteano, VI, publié dans *Regestum Senense*, doc. 107.

24. Voir É. Crouzet-Pavan, *Enfers et paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, Albin Michel, 2001, p. 64-65.

B. Les agents du pouvoir

Crêtes rocheuses, bornes, tours et monastères : dressées ou couchées, partout les pierres rappellent la puissance et l'omniprésence des Farolfingi. Elles portent un message symbolique, aussi violent qu'austère, aux hommes qui peuplent cet espace. Mais ces édifices de pierre ne seraient rien sans les hommes qui, chevilles ouvrières du pouvoir comtal, rendent pour tous leur message intelligible et vivant. Car l'historien ne doit pas se laisser abuser par les effets de source : si les vestiges archéologiques ou les mentions documentaires mettent d'abord en valeur les bâtiments, ils ne furent jamais des lieux inhabités.

De plus, le comte de la première moitié du XI^e siècle n'est pas le seigneur des siècles suivants. Sa domination ne s'étend pas simplement sur une communauté d'habitants, ni sur quelques poignées d'entre elles²⁵. Ce sont des dizaines de *villae*, de *curte*, de *castra* et deux cités importantes pour leur époque sur lesquelles le comte exerce sa domination. Et c'est donc toute une hiérarchie de serviteurs, d'administrateurs et de clients qui s'affairent pour en devenir les relais, pour en incarner la réalité concrète.

Il y a, évidemment, tous ces châtelains, tous ces hommes en arme qui gardent les tours, qui sillonnent la campagne depuis les *castra*. Par leur violence, retenue ou exercée, concrète ou symbolique, ces hommes en arme donnent littéralement corps à la domination comtale²⁶. Tel que ce « Petrus castaldu filio Miciarelli » témoin en 1055 d'un acte de donation²⁷, la documentation montre parfois les plus importants d'entre eux dans l'entourage du comte.

Il y a, surtout, tous ces moines qui, loin d'être coupés de la société, contrôlent les routes et confient des dizaines de terrains au moyen de contrats emphytéotiques, assurant que la soumission politique et militaire se double de nouvelles dépendances économiques et symboliques²⁸. Ces pratiques, attestées dans le tout proche monastère de San Salvatore di Monte Amitata au XI^e siècle ont fait l'objet de plusieurs travaux²⁹.

Par leur prestige martial ou spirituel, ces hommes fournissent à la domination comtale un substrat sur lequel faire prospérer sa légitimité. Par la collaboration de ces strates sociales, en captant habilement le capital symbolique de ces fonctions respectées, les comtes parviennent à faire intérioriser à chacun l'idée du bien-fondé de la hiérarchie politique en place. Couverture de plomb obscurcissant le ciel du plus grand nombre, ces

25. Une typologie fort intéressante des seigneurs a été établie par S.M. Collavini, « I signori rurali in Italia centrale (secoli XII-metà XIV) : profilo sociale e forme di interazione », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, vol. 124, 2 (2012), p. 479-493.

26. La documentation régionale ne les fait qu'imparfaitement apparaître. Ces clientèles comtales ont toutefois été étudiées par M. E. Cortese, « Le clientele dei conti Cadolingi ed Alberti », dans *Signori, castelli, città : l'aristocrazia del territorio fiorentino tra X e XII secolo*, Florence, L.S. Olschki, 2007, p. 125-131.

27. J. B. Mittarelli, *Annales Camaldulenses ordinis sancti benedicti*, Tomus secundus, Venise, 1755, colonnes 153-155.

28. L. Feller, « Précaires et livelli. Les transferts patrimoniaux «ad tempus» en Italie », dans *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, vol. 111, 199, p. 725-746.

29. W. Kurze, « Monasteri e nobiltà nella Tuscia altomedievale », dans *Lucca e la Tuscia nell'alto Medioevo*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1973, p. 339-362. Mauro Ronzani, « Il monachesimo toscano del secolo XI : note storiografiche e proposte di ricerca », dans *Guido d'Arezzo monaco pomposiano*, Florence, L.S. Olschki, p. 21-53. M. E. Cortese, *Signori, castelli, città...*, p. 86-105.

fonctions sociales intermédiaires offrent également un horizon d'espoir à tous ceux qui, en mettant au service du comte leurs actions, aspirent à une ascension sociale relative mais réelle.

Voilà pour les hommes qui, disséminés dans les marges, constituent les relais locaux du pouvoir comtal. Au-dessus de la masse, ils forment une frange d'élites locales dont la collaboration est essentielle au maintien de la domination comtale. Mais il en est d'autres qui, provenant directement de l'épicentre politique du territoire, assument la charge de représenter le comte lui-même. Telle est la mission qu'il confie à son administration centrale.

À Orvieto et dans son comté, les Farolfingi sont représentés par un vicomte. On sait bien peu de choses de ce personnage, qui n'apparaît qu'une fois dans un document de 1029, où il préside à la réformation du chapitre cathédral aux côtés du comte Farolfo et de la comtesse³⁰. Mais par comparaison avec d'autres situations³¹, on peut supposer que son siège se situait au cœur de la vieille ville, à proximité de ce qui devient plus tard la place de la commune. Et, sans doute, en correspondance de cet ancien fort altimédiéval dont la morphologie urbaine a conservé les traces sédimentées³². La nature de la cérémonie de 1029 montre un pouvoir en représentation, dont les agents sont en situation de majesté lors d'une occasion où tous les notables de la communauté urbaine sont rassemblés.

L'administration comtale est également composée de *gastaldes* et de *scarioni*. Le nom même de ces deux charges montre la longévité de ces fonctions d'origine lombarde. Nous les voyons s'affairer chaque fois qu'il s'agit de déterminer avec exactitude les frontières du domaine comtal ; occasion au cours desquelles ces administrateurs interrogent les populations locales, à commencer par les plus anciens du village. En 1038, « Petru gastaldius filio Rodolfi de Iunkitu et Moro scario et Rostikello scario et Ildibrando et Paganello germani filii Lamberto et Rustikello di Villanovula » sont ainsi dépêchés pour enquêter sur les limites d'une terre comtale située près de l'Orcia. Interrogeant de nombreux témoins cités, ils « definierunt et designaverunt » de manière formelle le bornage des parcelles³³. Les agents du comte apparaissent ici aux yeux des habitants comme de l'historien dans leur rôle de technicien, de spécialiste du droit, de gestionnaires des affaires courantes. Il ne faut toutefois pas douter que ces agents parcourent régulièrement l'espace de la principauté pour assurer divers types de mission.

Mais lorsqu'une affaire est trop importante, le comte dépêche l'un de ses fils. Tel est par exemple le cas lorsqu'il s'agit d'assister à un plaid impérial ou bien de réclamer un arbitrage au souverain. En 1037, les comtes Farolfingi et San Salvatore di Monte Amiata se déchirent à propos de la possession de biens situés entre les actuelles Torrita de Siena,

30. Juin 1029, L. Fumi, *Codice diplomatico*..., doc. II, p. 1.

31. Leurs descendants constituent à compter du XI^e siècle les *visconti* de Campiglia d'Orcia. Sur les familles vicomtales, voir R. Bordone, « I Visconti cittadini in età comunale » dans *Formazione e strutture dei ceti dominanti nel medioevo. Marchesi conti e visconti nel regno Italico (secc. IX-XII)*, vol. 2, Rome, Istituto storico italiano per il Medioevo, 1996, p. 377-403, C. Violante « Marchesi, conti e visconti tra circoscrizioni d'ufficio, signorie e feudi nel Regno italico (secoli IX-XII) » dans *Formazione e strutture dei ceti dominanti*..., vol. 2, p. 1-19. G. Petti Balgi, « I visconti di Genova », dans *Formazione e strutture dei ceti dominanti nel medioevo. Marchesi conti e visconti nel regno Italico (secc. IX-XII)*, vol. 3, Rome, Istituto storico italiano per il Medioevo, 2003, p. 137-174.

32. Une spécificité urbaine relevée par A. Satolli, « Storia e struttura urbana di Orvieto medievale », dans *Orvieto : progetto per una città utopica*, San Gimignano, Pancole, 1985 p. 145.

33. Avril 1038, Archivio di Stato di Siena, Carta amiatina 252.

Montepulciano et Faenza³⁴. C'est Bulgarello, fils du comte Farolfo qui mène les opérations militaires puis, lorsque l'empereur Conrad II dépêche un *missus* pour rendre justice en présence de nombreux aristocrates de Toscane lors d'un plaid, c'est également son fils que le comte envoie. C'est une fois de plus une frontière qu'il vient défendre pied à pied, l'abbaye et les comtes présentant chacun des témoins. Pourtant, des nombreux biens sur lesquels portent le litige, les comtes ne parviennent à se faire reconnaître propriétaire que de la moitié de trois maisons à Citiliano.

Ces agents, nous le voyons, sont avant tout ruraux. Si *gastaldes*, *scarioni* et enfants du comte parcourent à l'occasion la ville, l'emprise comtale y est moins ferme. C'est par le truchement des évêques que la domination du comte y est relayée de la plus efficace des manières. Toutefois, nous y reviendrons, réformateurs et tenants de l'indépendance ecclésiastique de tous bords rendent à compter de la seconde décennie du XI^e siècle les rapports entre les prélats et les comtes fort complexes. Sur l'espace de la ville, sur les hommes qui la peuplent, le pouvoir des Farolfingi ne fut jamais bien assuré.

Petits ou grands, tous ces agents du pouvoir sont les véritables rouages qui relaient de la plus petite communauté de *rustici* jusqu'à la plus prestigieuse assemblée d'aristocrates le pouvoir comtal. Ils peuplent, animent, défendent la frontière comme le *castrum*, tiennent en main les hommes et contribuent à leur faire accepter la domination comtale. Pour tous, ils sont autant d'avatars du pouvoir, de doubles du comte. Tout en servant leurs propres intérêts, leurs propres ambitions, ils portent comme par un jeu de reflets l'image de leur maître, contribuent à donner sens aux pierres dressées dans le territoire. Ces ombres portées du prince s'effacent toutefois lors des nombreux déplacements que celui-ci réalise au sein de son domaine.

II. LE CORPS DU PRINCE : HABITER L'ESPACE, INCARNER LE POUVOIR

A. Présence scénique, jeu dans l'espace

Pour se faire voir du peuple ou de ses vassaux, pour tenir des assemblées et rendre justice, pour faire la guerre, rois, évêques et Grands ne cessent au Moyen Âge de se déplacer³⁵. Le voyage à cheval, l'itinérance ponctuelle est l'un des marqueurs de la vie aristocratique et explique la très grande diffusion, parmi le mobilier, du coffre. Les seigneurs doivent, au moins périodiquement, passer d'un domaine à l'autre, faire le tour de leurs propriétés. Les comtes, enfin, pratiquent avec régularité et entrain la chasse, tout comme les seigneurs du XII^e siècle. Et Sandro Tiberini a bien insisté sur l'importance des forêts seigneuriales dans la région³⁶.

34. C. Manaresi, *I placiti del Regnum Italiae*, Rome, Istituto storico italiano per il Medioevo, 1960, vol. III, doc. 346, p. 73-77.

35. D. Iogna-Prat, « Fixe et mobile, partout et en son centre : morphologie de l'autorité » dans le Moyen Âge central », dans *Des Sociétés en mouvement. Migrations et mobilités au Moyen Âge, Actes du XL^e Congrès de la Shmesp*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 207-221.

36. S. Tiberini, *Le signorie rurali nell'Umbria settentrionale. Perugia e Gubbio, sec. XI-XIII*, Rome, Ministero per i beni e le attività culturali, 1999.

Même si, nous y reviendrons, ils favorisent en particulier deux résidences situées dans le comté de Chiusi, les comtes sont itinérants et traversent régulièrement l'espace qui leur est soumis. La documentation met en lumière deux déplacements particuliers des comtes, qui ne sont toutefois, n'en doutons pas, que l'arbre qui cache la forêt. Devenu comte, Bulgarello se déplace en 1058 près de Fighine, où un plaid particulièrement important se tient afin de juger d'un litige entre l'évêque de Chiusi et l'abbé de San Gennaro di Campoleone, grand monastère située à proximité d'Arezzo³⁷. Le procès est présidé par le marquis de Toscane, Goffredo et par un certain moine Ildebrando, envoyé comme délégué par le Saint-Siège. Or, il s'agit d'un moment où le futur Grégoire VII était retourné à Rome et, considérant la qualité des personnes présente, l'identification avec le personnage originaire de la proche Sovana est probable³⁸. Le comte se déplace pour tenir son rang, reconnaître son seigneur et, en retour, être reconnu de lui. Le marquis de Toscane et le comte apparaissent ici s'épauler mutuellement, tant pour donner légitimité au plaid qu'afin de placer le comte en position d'arbitre par rapport à l'évêque de Chiusi dans un moment où, nous le verrons, les prélats tendent à contester son autorité.

Le second déplacement comtal attesté par les sources est encore plus intéressant et significatif. En 1055, les trois frères Ranerio, Petro et Farolfo, qui portent tous le titre comtal, choisissent de réaliser une importante donation en faveur du monastère de San Pietro in Campo³⁹. Situé au bord de l'Orcia, cet établissement est à moins d'une heure de cheval de leur résidence habituelle. Pourtant, les comtes décident à dessein de réaliser plus d'une journée de trajet dans la direction opposée afin de réaliser cette donation. Voyageant avec armes et bagages, les comtes et leur suite choisissent de résider à Orvieto, dans l'église suburbaine de San Severo. Dans ce lieu où ils ont décidé de siéger, ils font venir l'un des plus importants juges de la ville, qui rédige l'acte de la donation⁴⁰.

Dans cette mise en scène, la part de symbole est totale : le comte, itinérant, administre son territoire de manière indifférenciée, quel que soit l'endroit où il se trouve. En dotant précisément un monastère situé à l'autre bout de leur territoire, les comtes manifestent l'unité de leur pouvoir sur les deux comtés. Ou plutôt, ils démontrent que le centre du pouvoir se déplace en même temps que le corps du prince. L'objectif est également de se montrer et de s'imposer en majesté aux communautés d'habitants de l'espace qui leur est soumis. Plus encore, il s'agit de leur imposer leurs volontés. Car, nous y reviendrons longuement, les habitants d'Orvieto sont alors en train de se soulever contre les comtes et l'évêque, qui résidait jusqu'alors à San Severo, s'apprête à déplacer sa résidence en ville. Or, les comtes perdent définitivement leur pouvoir sur Orvieto et son comté au début des années 1060 et il est tout à fait significatif que ce soit à la veille de son effondrement que ce système de domination politique et symbolique nous apparaisse aussi clairement mis en scène.

37. C. Manaresi, *I placiti del Regnum...*, III, doc. 405, p. 239-242.

38. G. Guidotti, *Papa Gregorio VII : Ildebrando di Sovana*, Padoue, Cleup, 2016.

39. J. B. Mittarelli, *Annales Camaldulenses ordinis sancti benedicti*, Tomus secundus, Venise, 1755, colonnes 153-155.

40. Ce juge rédige un autre document rédigé en mars 1072. L. Fumi, *Codice Diplomatico...*, doc VIII, p. 6-7.

Le déplacement du seigneur sur ces terres est en effet lourd de symboles. Dans les environs d'Orvieto, il semble ainsi avoir été de coutume au cours du XII^e siècle que les hommes qui lui sont soumis viennent le saluer. Ou plus probablement, se courber devant lui. En 1228, les hommes de Caio doivent ainsi encore deux « salutes » lorsque l'évêque d'Orvieto, seigneur du lieu, se rend sur place⁴¹.

Incessants, ces déplacements sont également de plus en plus nombreux. Car si en 1004 Farolfo revêt seul le titre de comte, nous voyons que dans les années 1060, il est porté par quatre personnes : d'une part Bulgarello, fils de Farolfo et d'autre part ses trois neveux. Quatre individus et deux générations incarnent alors la fonction comtale. Si les trois frères Ranerio, Pietro et Farolfo, héritiers de la branche aînée, semblent souvent exercer le pouvoir de manière collégiale, leur oncle apparaît esquisser avec plus de netteté la division en lignages indépendants qui se produit dans la seconde moitié du XI^e siècle. La branche n'a pas encore cédé, mais sa ramification va alors bon train. Et en raison de cette évolution, le comte devient dans la première moitié du XI^e siècle une figure polycéphale dont les apparitions sont démultipliées et dont la capacité de mouvement tendrait presque à l'ubiquité.

B. Les sièges du pouvoir

Même s'ils prennent soin de parcourir l'espace qui leur est soumis et de s'y montrer, les Farolfingi résident la plupart du temps dans ce qui constitue le cœur de leur principauté : les environs de Chiusi. Un choix murement réfléchi : d'une part, cette ville est la plus importante et la plus prestigieuse de leur domaine. Car dans l'Italie du XI^e siècle, Chiusi n'est pas encore devenu le bourg très anecdotique qu'elle est à la fin du Moyen Âge. D'autre part, la frontière entre le Patrimoine de saint-Pierre et la Toscane passe précisément entre Orvieto et Chiusi. De ce fait, les Farolfingi, très liés aux familles toscanes et au pouvoir impérial choisissent de fixer leur lieu de résidence au sein du royaume d'Italie.

Les résidences principales des comtes, nous allons le voir, sont au nombre de deux. Mais il convient tout d'abord de s'attarder sur leur apparence. Elles ne présentent pas de différence fondamentale avec les autres *castra* dont il a déjà été question, tout en étant plus imposantes, plus soignées. Matériellement, les résidences comtales devraient être étudiées de manière détaillée, mais une première lecture de la *rocca* de Chiusi permet de décrire sommairement sa morphologie. Le cœur de la résidence est constitué d'une tour qui, plus que tout autre, incarne le pouvoir comtal. Autour d'elle se déploie une cour délimitée par endroits par des courtines et à d'autres par des bâtiments résidentiels fortifiés. La construction est donc conçue comme un élément avant tout militaire, aussi bien voué à renforcer les défenses de la ville qu'à protéger son propriétaire. Mais, surtout, elle est pourvue d'un corps de logis dont l'étage accueille la salle d'apparat au sein de laquelle le comte, trônant sur un siège curule, réunit ses clientèles pour des cérémonies auliques ou à l'occasion de banquets⁴².

41. Archivio Vescovile d'Orvieto, Codice B, fol. 74 v.

42. M. Fulconis, « Le palais épiscopal d'Orvieto du XI^e au XIII^e siècle. Reconstitution et interprétation comparatives », dans *Bollettino storico artistico orvietano*, LXVIII, à paraître. Pour un autre de château comtal français, voir A. Renoux, *Château et pouvoir en Champagne. Montfélix, un castrum comtal aux portes d'Épernay*, Caen, Brepols, 2018.

Au sein du comté de Chiusi, le bastion du pouvoir des Farolfingi est le *castrum* de Sarteano⁴³. Le choix de cet établissement situé six kilomètres à l'ouest de la cité ne doit rien au hasard. La principauté des Farolfingi s'est constituée autour de deux vallées séparées par la dorsale montagneuse du mont Cetona : celle de la Chiana au nord-est et celle de la Paglia au Sud. Située au centre géographique du comté, Sarteano se trouve également à proximité d'un col autorisant un accès facile à l'intégralité de son espace, tout en étant à sept kilomètres de Chiusi, c'est à-dire à moins d'une heure de cheval.

Culturellement, les aristocrates du Moyen Âge central sont bien moins des urbains que des hommes des grands espaces. Ils aiment chevaucher, chasser, résider dans des forteresses rurales. La situation ici reconstituée est classique et peut être comparée à la géographie du pouvoir des Canossa : si Adalberto Atto (v. 939- †988) cumule à la fin de sa vie la possession de nombreux comtés tels que Reggio, Parme, Plaisance, Bergame, Crème, Brescia et Modène, le cœur symbolique de son pouvoir reste le *castrum* de Canossa, situé sur les contreforts des Appenins.

Si les comtes préfèrent pour des raisons pratiques et culturelles résider dans l'espace rural, l'importance démographique et économique des cités, ainsi que leur place dans l'organisation administrative carolingienne les conduisent toutefois à y posséder une résidence.

Les comtes, dont la domination est souvent difficilement ressentie par les populations, ne choisissent cependant jamais de construire des résidences non fortifiées au cœur du tissu urbain. Au contraire, elles sont établies sur le point le plus élevé du site de la ville, souvent au lieu où se dressait une forteresse d'époque tardo-antique.

Ainsi, à Arezzo la résidence comtale est-elle située à l'emplacement de l'actuelle Fortezza Medicea, à Assise au lieu de la Rocca Maggiore et à Spolète à l'endroit où s'élève l'actuelle Rocca Albornoiana. À Chiusi, les comtes résident périodiquement dans la rocca Cucuella⁴⁴, sur une éminence située à quelques dizaines de mètres du centre habité du haut Moyen Âge. La *rocca* culmine à 398 mètres d'altitude, quand la ville de Chiusi est située sur un plateau dont l'altitude moyenne est de 370 mètres. Située en retrait du centre urbain, la résidence comtale domine très clairement les habitants. Ainsi, si la cité domine une partie importante de la vallée du Chiani, elle est elle-même surplombée et écrasée par la *Rocca* comtale. Ce faisant, la topographie des villes du XI^e siècle reflète fidèlement l'ordre politique et social du temps.

Le choix de la résidence rurale et de la résidence urbaine est toujours lié, car il est nécessaire pour les comtes de pouvoir voyager aisément de l'une à l'autre pour régler des affaires courantes ou pour se réfugier en cas de menace. La *rocca* Cucuella et le *castrum* de Sarteano, tous deux situés à l'est du centre habité de Chiusi, sont ainsi séparés par une route de seulement huit kilomètres traversant exclusivement l'espace rural : ce qui représente une heure de cheval au pas, moins de vingt minutes si la monture est lancée à plein galop.

43. C'est par exemple à Sarteano que le comte Wilindo se trouve en avril 1038, lorsqu'il réalise une généreuse donation en faveur de San Salvatore di Monte Amiata. C'est également là que les descendants de la branche aînée, les Manenti, résideront dans les siècles suivants. Voir D. Bandini, « Regesto feudale di Sarteano », dans *Bullettino senese di storia patria*, vol. III, 1965, p. 158-195.

44. En 1103, le comte Ildebrando signe un acte de donation « Hactum Cluscio in castro, qui vocatur Cuculella » (L. Fumi, *Codice diplomatico...*, doc XI, p. 7-8). En 1200, l'évêque de Chiusi et le capitaine de Monte Luculo soumettent la cité de Chiusi et la rocca à la commune d'Orvieto (L. Fumi, *Codice diplomatico...*, doc LXX, p. 49).

Les comtes sont donc doublement en retrait de la ville : ils préfèrent résider à la campagne et leur résidence en ville est coupée du tissu urbain, qu'elle domine. La situation et la forme même de la *rocca* en font un édifice en rupture avec le tissu urbain, qu'elle surveille et dont elle se garde.

Ainsi, le comte voyage et se met en scène, mais prend également soin d'installer son pouvoir dans des lieux fixes. Son corps habite un espace auquel il est attaché par un processus qui lie dialectiquement l'ancrage et l'errance. Florian Besson a récemment fait remarquer que sur les monnaies de l'Orient latin, le seigneur à cheval et la forteresse sont des symboles iconographiques qui constituent, littéralement, les deux faces d'une même pièce⁴⁵.

III. DES HOMMES MAINTENUS EN SITUATION D'INFÉRIORITÉ

A. Des communautés entre domination et insoumission

Si par sa présence, par les avatars qui le représentent, le comte affirme partout sa supériorité et sa domination sur l'espace, la valorisation de sa figure ne suffit pas à maintenir sa domination. Il lui faut également amener les hommes qui l'habitent à utiliser chaque jour une grammaire les conduisant à accepter leur position subalterne. Cette hiérarchie sociale s'inscrit jusque dans la topographie de l'habitat ; ainsi a-t-on déjà dit comment la résidence comtale de Chiusi matérialisait de la plus concrète des manières, par l'altitude, la soumission de la communauté urbaine. Changeons à présent d'échelle : au niveau du domaine des comtes, Orvieto apparaît comme une périphérie dominée. Marge de la principauté, elle est alors et surtout une marge du Patrimoine de saint Pierre entrée dans l'orbite impériale et satellisée par la marche de Toscane. La forte préférence que marquent les Farolfingi pour Chiusi et la présence à Orvieto d'un simple vicomte appuient cette hiérarchie symbolique.

Soucieux de mieux asseoir leur domination, les comtes ne se suffisent plus d'encadrer les structures socio-économiques existantes, mais entreprennent de les reconfigurer. Dans les campagnes, ce processus donne naissance à l'*incastellamento*. Lorsque le *vicus* de Sarturianus apparaît dans la documentation pour la première fois en 776, l'habitat est encore dispersé sur un espace plat⁴⁶. Mais lorsque Sarteano est cité en 1038 comme un *castrum*, les habitants ont été depuis peu regroupés sur les pentes d'un site de hauteur, dominé par la *rocca* comtale⁴⁷. Il n'y a pas lieu de revenir de manière approfondie sur les nombreuses implications du phénomène, qu'une bibliographie abondante a mis en lumière⁴⁸. En regroupant les habitants, en les enfermant derrière des murs, les Farolfingi

45. F. Besson, *Les Barons de la chrétienté orientale. Pratiques du pouvoir et cultures politiques en Orient latin (1097-1229)*, 2 vol., thèse soutenue à l'Université Paris-Sorbonne, 2017.

46. M. Bezzini, « Sarteano da villaggio tardoantico a castello medievale » dans *Bullettino senese di storia patria*, 2004, p. 290-310.

47. Avril 1038, Archivio di Stato di Siena, Carta amiatina 252.

48. P. Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e à la fin du XII^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1973. R. Francovich, « L'incastellamento e prima dell'incastellamento nell'Italia centrale », dans *Acculturazione e mutamenti. Prospettive nell'Archeologia*

faisaient bien plus que les protéger. Ils contrôlaient mieux les flux économiques, encadraient strictement les hommes. Car leur propre *rocca* constituait tout autant la clef de voûte du système défensif communautaire qu'un mirador dominant les maisons ordinaires. La domination comtale, dès lors, ne se limite plus à des canaux voués à encadrer les structures socio-économiques préexistantes, mais conduit à les remodeler en profondeur.

C'est que les communautés, loin de subir passivement la domination, peuvent se montrer particulièrement indociles en ce premier XI^e siècle. La destruction du palais royal de Pavie en 1024 est sans conteste le plus éclatant exemple de l'esprit du temps⁴⁹. Dans toutes les autres villes, la conception même des résidences comtales dit la méfiance inquiète que nourrissent les comtes envers les communautés urbaines. Dans les campagnes, l'*incastellamento* apporte aussi sans doute à ces inquiétudes des puissants quelques réponses rassurantes. Toutefois, les populations urbaines tentent par tous les moyens à s'affranchir de l'autorité comtale. Et, cherchant des soutiens autant que des protecteurs, ils se tournent naturellement vers le pasteur de leur cité.

B. Prélats et cathédrales : de la subordination au défi

Si l'évêque était conçu dans le projet politique des Carolingiens comme un agent public dont les pouvoirs sont susceptibles de tempérer ceux des comtes en ville, sa position dans l'Italie des X^e et XI^e siècles était bien éloignée de cet idéal. Les prélats y sont en effet choisis par les comtes, souvent parmi leur entourage. Pour revenir à l'exemple des Canossa, le fils d'Adalberto Atto († 988), Gottifredo, devient évêque de Brescia à compter de 970, avant de partir régir l'Église de Luni. Le fils n'est alors qu'un pion avancé d'Adalberto, qui parvient en 984 à devenir également comte de Brescia. La situation n'est guère différente en Ombrie. Dans la première moitié du XI^e siècle, l'évêque de Gubbio Landolfo n'est autre que le fils du comte de Gubbio et d'Urbino, Pietro Panfilii. Et durant son ministère, il reste en interaction constante avec sa famille⁵⁰. La figure de l'évêque d'extraction humble ou ayant pratiqué l'érémisme n'a pas encore été mise en valeur par la réforme du XI^e siècle et tous les textes hagiographiques qui lui sont antérieurs soulignent l'importance que les contemporains accordaient à l'origine aristocratique des prélats⁵¹.

Le caractère subalterne de la fonction épiscopale transparait également de manière éclatante au travers du lieu d'implantation de la cathédrale. En Italie centrale, celle-ci n'est en effet pas urbaine, mais suburbaine. À Orvieto comme à Chiusi pourtant, une

medievale del Mediterraneo, Florence, All'insegna del giglio, 1995, p. 397-406. A. A. Settia, *Castelli e villaggi nell'Italia padana. Popolamento, potere e sicurezza fra IX e XIII secolo*, Naples, Liguori, 1984. Id. *Proteggere e dominare. Fortificazioni e popolamento nell'Italia medievale*, Rome, Viella, 1999 ; C. Wickham, *Il problema dell'incastellamento nell'Italia centrale. L'esempio di San Vincenzo al Volturno*, Florence, All'insegna del giglio, 1985, p. 137-148. Id. « Castelli e incastellamento nell'Italia centrale : la problematica storica », dans *Castelli. Storia e archeologia*, Turin, Regione Piemonte, 1984, p. 137-148.

49. C. Brühl, « Das «palatium» von Pavia und die «Honorantiae civitatis papiae» », dans *Pavia capitale di Regno*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1969, p. 189-220.

50. U. Pesci, « I vescovi di Gubbio », dans *Archivio per la storia ecclesiastica dell'Umbria*, vol. 4, 1917-1919, p. 506-512.

51. P. Toubert, « L'*episcopium* avant la Réforme (X^e siècle-première moitié du XI^e siècle) », dans Idem, *Les structures du Latium médiéval...*, p. 803-806.

vaste basilique d'origine tardo-antique se dresse dans la ville⁵². La cathédre est pourtant, à la fin du x^e siècle, implantée hors-les-murs, dans une église implantée en contrebas de la ville. Il s'agit, pour Chiusi, de Santa Mustiola⁵³ et, à Orvieto, de San Severo⁵⁴. Leur emplacement ne doit rien au hasard : toutes deux sont situées en correspondance d'un site funéraire important, toutes deux sont à très exactement 1200 mètres du centre habité du Haut-Moyen Âge, le long d'un axe routier qui se dirige significativement à l'opposé de la *rocca* comtale.

Ainsi, la topographie urbaine dit encore la domination et la soumission. Le siège épiscopal est maintenu dans des sites dont l'altitude, inférieure même au centre urbain, induit l'humilité si ce n'est la soumission du prélat vis-à-vis du comte. Résidant hors des murailles et situé à distance des habitants susceptibles de le défendre, l'évêque est en effet exposé aux pressions les plus diverses, parfois les plus crues, des agents comtaux.

Située à l'écart de la ville, la résidence épiscopale est en effet loin d'échapper à l'influence comtale. Car l'ascendant des comtes sur les évêques est au contraire un élément fondamental du fonctionnement de ces principautés comtales. À Chiusi, les comtes disposaient de droits sur la cathédrale Santa Mustiola, sur laquelle ils exercent un certain contrôle. Les récits hagiographiques gardent le souvenir du fait que, lorsque des miracles se produisirent au milieu du xi^e siècle dans les catacombes de Santa Musiola, la comtesse Berta empêchait la foule de s'y rendre⁵⁵. Les droits dont les comtes disposaient sur Santa Mustiola sont d'ailleurs par la suite l'objet d'une interminable discorde qui contraint le pape à intervenir en 1126 puis une nouvelle fois en 1159 pour imposer leur restitution totale au prélat⁵⁶.

Les comtes revendiquaient également une certaine emprise sur la cathédrale d'Orvieto, que les évêques remettent graduellement en cause à mesure que la ville s'affranchit de l'autorité des Farolfingi. En 1029, alors que le siège épiscopal est encore suburbain,

52. Il s'agit respectivement de Sant'Andrea pour Orvieto et de San Secondiano pour Chiusi. Voir Eraldo Rosatelli, « La insigne collegiata dei SS. Bartolomeo ed Andrea in Orvieto », dans *Bollettino della deputazione di storia patria per l'Umbria*, LX, 1963, p. 5-38 ; Paolo Bruschetti, « Il complesso archeologico della chiesa di S. andrea a Orvieto », dans *Bollettino della deputazione di storia patria per l'Umbria*, CXI, 2014, p. 119-165 ; G. Maetzke, « Le origini della Cattedrale », dans *Chiusi cristiana*, Chiusi, Lui, 1997, p. 72-81.

53. L'identification de la cathédrale avant le xi^e siècle a fait l'objet de nombreux débats. De nombreux textes d'époque moderne affirment que Santa Mustiola était la première cathédrale de Chiusi, une mémoire tout à fait fondée puisqu'en 1058, un plaid au sein duquel est débattu l'appartenance ou non du castrum de Palerita à l'évêque de Chiusi Lamberto statue que « medietas iam predicte terre et castellum esset de ecclesia sancte Mustiole », identifiant ainsi de manière explicite le premier siège épiscopal, avant son transfert *intra muros* à la fin du xi^e siècle. C. Manaresi, *I placiti del Regnum...*, vol. III, doc. 405, p. 239-242.

54. Voir L. Riccetti, « "Pro plateam iam incepta et nondum finita". La piazza del Duomo di Orvieto tra caniere e ruolo civico (secoli XIII-XIV) » dans *Bollettino dell'Istituto Storico-Artistico Orvietano*, XLVI-XLVII, 1990-1991 (1997), p. 224-225.

55. J.C. Trombelli, *Mariae sanctissime vita ac gesta*, t. VI, Bononiae, 1765, p. 69. La comtesse Berta y est dite femme du comte Bulgarello et fille du marquis de Toscane Ranieri († 1027). L'épisode se déroule au temps de l'évêque de Chiusi Arialido, documenté de 998 à 1026. A. Rossi, *L'anello spozalizio di Maria Vergine*, Pérouse, 1857, p. 202-212. Voir également A. Spicciani, « La leggenda del santo anello di Chiusi », dans *Bullettino senese di storia patria*, C (1993), p. 82-106.

56. Un document de 1124 nous apprend que l'évêque de Chiusi se plaint au pape, car les comtes possèdent des droits de patronage sur certaines églises, dont l'ancienne cathédrale santa Mustiola.

l'évêque réforme le chapitre cathédral qu'il installe en ville, dans l'église San Costanzo⁵⁷. Le comte et le vicomte président toutefois encore la cérémonie. Puis, avant 1054, l'évêque déplace également l'église cathédrale au sommet du plateau. À cette date en effet, l'évêque Teuzone est cité comme « episcopo de episcopio sancte Marie de intro civitatis⁵⁸ ». Une formulation étrangement insistante qui laisse à penser que la cathédrale vient d'être transférée *intra muros* à une date très récente. Or, en Italie centrale, le milieu du XI^e siècle est le théâtre d'un vaste mouvement de transfert des cathédrales à l'intérieur des enceintes urbaines : la cathédrale de Pérouse l'est avant 1034⁵⁹, la cathédrale d'Assise est transférée peu avant 1035⁶⁰.

En contiguïté de la nouvelle cathédrale, l'évêque fait édifier une demeure seigneuriale dont l'élément principal n'est autre qu'une haute tour⁶¹. Nous avons dit à quel point la situation et l'architecture d'un lieu de pouvoir exprimait symboliquement des rapports de force et de domination. Dans ce contexte, le déplacement de la cathédrale doit être interprété comme un signe d'autonomisation, si ce n'est de défi vis-à-vis de l'autorité comtale. Aussi, le séjour que réalisent en avril 1055 les frères Farolfingi dans le complexe épiscopal suburbain de San Severo doit être interprété comme une démonstration de force, un rappel en faveur du maintien de l'ordre politique et topographique établi. Car les comtes ne pouvaient qu'être hostiles au transfert des cathédrales à l'intérieur des murailles urbaines, qui étaient ainsi moins exposées aux pressions militaires comtales et qui facilitaient le rapprochement entre des évêques disposant de ressources financières et d'une personnalité juridique de nature publique et des communautés urbaines, pourvoyeuses d'hommes en armes.

La démonstration de force de 1055 ne fut toutefois que le chant du cygne du pouvoir comtal, puisque l'autonomisation politique de la communauté urbaine sous la férule de l'évêque est définitivement reconnue au début de la décennie 1060, lorsque l'un des trois frères, le comte Pietro et son fils Farolfo Calvo cèdent une partie de leur patrimoine orviétan au moyen d'une donation au prélat⁶².

57. Juin 1029, L. Fumi, *Codice diplomatico...*, doc. II, p. 1.

58. 1054, L. Fumi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, Florence, 1884, doc. IV, p. 3.

59. Auparavant fixée à San Stefano del Castellare, sur le site de l'actuelle église San Domenico, la nouvelle église cathédrale urbaine de San Lorenzo est citée pour la première fois en 1034. Le transfert est récent et, lorsqu'un plaid impérial se tient en 1038, l'évêque préfère qu'il se tienne dans l'ancien complexe cathédral suburbain où il avait conservé ses marques. Le transfert devait encore sembler une nouveauté en 1060, lorsqu'un document emploie une formulation insistante et significativement très proche de celle utilisée à Orvieto en 1054 : « ad canonicam Sancti Laurentii que est edificata intro civitatem Peruscine ac ad ipsi canonici qui ibi sunt ». A. Maiarelli, *Le più antiche carte della cattedrale di San Lorenzo di Perugia (1010-1300)*, Spolète, Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2006, p. 6-8, 19-26.

60. Pierre Damien évoque la translation des reliques de San Rufino d'une « parva basilica » suburbaine, en réalité Santa Maria Maggiore, vers une grande église citadine construite par l'évêque Ugo. Si ce temple, dédié à San Rufino, est cité pour la première fois en 1007, un document de 1035 le désigne pour la première fois comme « Episcopium S. Rufini ». F. Santucci, *La Cattedrale di San Rufino in Assisi*, Milan, 1999, p. 50-53.

61. Voir note 42.

62. La donation, d'une importance politique fondamentale, était représentée sur une fresque dans le palais épiscopal d'Orvieto. AVO, Cod. B, c. 85, éd. P. Perali, *La cronaca del Vescovado Orvietano (1029-1238), scritta dal vescovo Ranerio*, Orvieto, M. Marsili & F.o., 1907, p. 11.

À Chiusi également, les rapports de force s'exacerbent entre les comtes et la communauté urbaine. Dans cette lutte, les habitants trouvent un allié de choix dans la personne de l'évêque, qui apparaît comme le défenseur légitime des habitants, dispose de ressources financières importantes et d'une autorité d'essence publique à même de rivaliser celle des comtes. Toutefois, Chiusi constituant la cité la plus méridionale du royaume d'Italie, les Farolfingi bénéficient du soutien de l'empereur⁶³ et parviennent à conserver leur pouvoir plus longtemps que dans les autres villes d'Italie centrale. Avec quelques décennies de décalage, la cathédrale de Chiusi finit toutefois par être transférée de Santa Mustiola à la basilique urbaine de San Secondiano. Des fragments d'inscriptions épigraphiques mentionnent ainsi les travaux édilitaires menés par l'évêque Lanfranco I (1063-1098) en 1094. Une partie de ces fragments se trouvent aujourd'hui sur la tour-clocher sans doute construite à ce moment et évoquent vraisemblablement une œuvre de fortification⁶⁴. Le transfert des sièges cathédraux en ville, qui est conduit dans un contexte de tension avec les pouvoirs comtaux, prend en effet des allures militaires dont des premières investigations révèlent les formes précises⁶⁵ : les nouvelles demeures que font construire les prélats à l'occasion de ces transferts de cathédrale ont en effet une allure fortifiée et sont conçues pour recueillir l'héritage politique que les comtes sont sur le point de laisser.

D'UN MONDE À L'AUTRE

Par sa présence directe ou indirecte, toujours savamment mise en scène, le comte domine l'espace. Mais il soumet également les hommes qui l'habitent, de manière concrète comme symbolique. Pour bonne part, ces stratégies de pouvoir sont anciennes. Mais il en est d'autres, signe du goût des hommes du temps pour l'innovation, qui sont plus proprement inédites ou prennent une saveur locale particulière. Ainsi en va-t-il de l'*incastallamento* et des monastères familiaux.

L'ensemble de ces processus de domination, qui reposent toutefois sur un nombre limité de structures et d'acteurs sociaux, sont adaptés à une densité démographique faible. Et déjà, c'est significativement en ville qu'elles ont le moins d'emprise. Si les principautés comtales telles que celle des Farolfingi perdent leur cohésion au cours du XI^e siècle, c'est en grande partie en raison de la croissance démographique et économique qui tend à renforcer le poids des communautés urbaines dans l'équilibre social de l'Italie. Or, si la morphologie de la *rocca* urbaine et la préférence accordée à un *castrum* rural tel que Sarteano montrent que les comtes, se méfiaient de longue date de la population urbaine, l'augmentation démographique tend à rendre le fragile rapport de domination en place largement plus difficile encore à maintenir.

63. En 1174, l'armée impériale est dans la région et prend Chiusi. Contre les prétentions de l'évêque de Chiusi, l'empereur émet en 1178 un diplôme confortant la position des comtes Farolfingi, qualifiés de « nos dilectum fidelem nostrum comitem Manentem de Sarteano ». F. Liverani, *Le catacombe e antichità cristiane di Chiusi*, Sienne, Tip. dell'Ancora, 1872, p. 292.

64. L'inscription principale est conservée dans le Museo della Cattedrale : [Hoc opus] [L]anfrancvs ieri iussit. Pr[o qu]o lector dic. Parce Redemptor huic. D'autres fragments, fixés sur la tour de San Secondiano continence : « INCARNATI - [L]ANFR - GR-A » ; « X.C.III » ; « HOC CA[strum ? stellum ?]. ».

65. Voir note 42.

Mais, surtout, ces principautés comtales périclitent de leur contradiction originelle, qui consistait à prétendre exercer une autorité de nature publique alors que le pouvoir était en réalité accaparé par des familles qui avaient privatisé, au sens littéral du terme, les fonctions publiques.

Les titres, droits et terres étaient tant et si bien considérés comme un patrimoine privé des comtes, que la loi successorale lombarde, qui prévoit un partage égalitaire entre les enfants mâles, leur est alors appliquée. À compter du XI^e siècle, il est ainsi coutumier de faire hériter aux différents enfants d'un comte de parties du patrimoine paternel et du titre. Ce qui explique qu'en 1055, les trois frères Rainerio, Pietro et Farolfo soient tous nommés comme comtes. À ce moment, la fonction est encore exercée de manière collégiale sur l'ensemble du territoire, mais la génération suivante finit par ne plus exercer son autorité que sur des portions réduites de cet espace. Une situation qui fragilise la domination politique des comtes, en particulier dans les villes où elle était la plus superficielle et où la population se rassemble autour de l'évêque et saisit l'occasion pour se dresser contre ses anciens maîtres.

Ces pratiques successorales conduisent ainsi à un morcellement rapide de la principauté comtale, ainsi qu'à une division de la famille en différents lignages, centrés sur des seigneuries rurales à chaque génération plus restreintes. C'est par ailleurs à ce moment que s'observe dans la région une nouvelle et fondamentale vague d'*incastallamento*. Alors qu'auparavant seul le *castrum* de Sarteano et la *rocca* Cucuella de Chiusi apparaissent dans les documents comme lieux de pouvoir centraux, la documentation de la seconde moitié du XI^e et du XII^e siècle met très significativement en lumière de très nombreux autres *castra*, où des descendants des comtes exercent leur autorité.

L'itinérance d'un pouvoir centralisé a alors déjà laissé place à un monde polycentrique où l'attachement à une seigneurie particulière se traduit dans l'onomastique et la naissance de topolignées⁶⁶. C'est alors une nouvelle organisation politique, toute seigneuriale et marquée par d'incessantes rivalités locales, qui prospère sur les ruines des principautés comtales. Et à l'ombre de l'un de ces seigneurs, coiffé d'une mitre, croît déjà une clientèle qui va révolutionner la société d'un mot, d'un concept : celui de commune.

BIBLIOGRAPHIE CHOISIE

CORTESE M. E., *Signori, castelli, città : l'aristocrazia del territorio fiorentino tra X e XII secolo*, Florence, L.S. Olschki, 2007.

DAUPHANT L., *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français, 1380-1515*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

FULCONIS M., « Le palais épiscopal d'Orvieto du XI^e au XIII^e siècle. Reconstitution et interprétation comparatives », dans *Bollettino storico artistico orvietano*, LXVIII, à paraître.

66. A. Guerreau-Jalabert, « Le système de parenté médiéval : ses formes (réel/spirituel) et sa dépendance par rapport à l'organisation de l'espace », dans R. Pastor (éd.), *Relaciones de poder, de producción y parentesco en la edad media y moderna*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1990, p. 85-105.

NOYÉ G. (dir.), *Castrum 2. Structures de l'habitat et occupation du sol dans les pays méditerranéens : les méthodes et l'apport de l'archéologie extensive*, Rome, École française de Rome, 1988.

SPICCIANI A., *Benefici, livelli, feudi. Intreccio di rapporti tra chierici e laici nella Tuscia medioevale. La creazione di una società politica*, Pise, ETS, 1996.

SPICCIANI A., « I Farolfingi : Una famiglia comitale a Chiusi e a Orvieto (secoli XI-XIII) » dans *Formazione e strutture dei ceti dominanti nel medioevo*, Rome, Istituto storico italiano per il Medioevo, 1988, p. 229-295.